



Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Agences Audiovisuelles Multimédias (SATEV)

<i>Augmentation au 1er février 2017, +0,5%</i>			
Paiement à l'acte		Paiement à la journée (JRI)	
Information, alerte téléphonique	14,01 €	Dossier, enquête (<i>sur sujet précis commandé ou accepté, diffusé ou non</i>) :	
Document commandé ou accepté, diffusé ou non		* pige journalière	82,33 €
papier	33,79 €	Pige pour une journée de travail	
bobino, élément sonore	41,16 €	Dossier, enquête :	
document visuel	48,54 €	* stagiaire moins d'un an	86,10 €
Journaux radio		* stagiaire plus d'un an	92,40 €
	<i>* vacation avec présentation</i>	* titulaire	104,97 €
matin	82,32 €	Permanence	
midi ou soir	55,01 €	* stagiaire moins d'un an	69,40 €
	<i>* vacation sans présentation</i>	* stagiaire plus d'un an	74,07 €
matin	55,01 €	* titulaire	83,76 €
midi ou soir	33,80 €		

Reporters d'images : le barème minimum est majoré de 20 % pour les JRI qui assurent en outre la rédaction du commentaire